



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETARE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.119

**COMITE DU SYNDICAT DE COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION
D'UNE PISCINE DANS L'AGLOMERATION ARMENTIEROISE (SCEPAA)
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
MODIFICATION**

Autorisation - Approbation



Par délibération n° 320 du 31 Mars 1998, le Conseil Municipal a décidé de créer le SIVU, et en a adopté les statuts.

Les statuts de ce SIVU prévoient que chaque Commune soit représentée au sein du Comité du Syndicat, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Par délibération DE14.064 du 22 mai 2014, ont été désignés pour siéger au sein du Comité du Syndicat de Communes pour la Construction et l'Exploitation d'une Piscine dans l'Agglomération Armentérioise (SCEPAA) :

Délégués titulaires : M. Bernard HAESBROECK et Mme Martine COBBAERT
Délégués suppléants : M. Arnaud MARIE et M. Christian CHRETIEN

Monsieur Christian CHRETIEN ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de revoir la désignation des représentations du Conseil Municipal au sein du Comité du Syndicat

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat.

Liste « Armentières dans le cœur et dans l'action » :

Délégués titulaires : M. Bernard HAESBROECK et Mme Martine COBBAERT
Délégués suppléants : M. Arnaud MARIE et M. Philippe CATTOIRE

Il n'est pas fait acte d'autres candidatures.

ADOPTÉE A LA MAJORITE :

- ❖ 26 voix pour : groupe «Armentières dans le Cœur et dans l'Action »
- ❖ 07 abstentions : groupe «Le Rassemblement Armentériois»

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein du SCEPAA :

Délégués titulaires : M. Bernard HAESBROECK et Mme Martine COBBAERT
Délégués suppléants : M. Arnaud MARIE et M. Philippe CATTOIRE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille